

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 91 (1982)
Heft: 5

Artikel: Visite de sa Sainteté le Pape Jean-Paul II au CICR
Autor: Hay, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



M. Alexandre Hay, président du CICR, présente sa Sainteté le Pape Jean-Paul II à M. Hans Haug, président de la Croix-Rouge suisse.
Photo Béatrice Plantier.

Visite de sa Sainteté le Pape Jean-Paul II au CICR

Genève (CICR) – Le pape Jean-Paul II, qui a effectué le 15 juin une visite au siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a lancé un pressant appel au monde afin que soient sincèrement et scrupuleusement observées les lois humanitaires stipulées par les conventions de Genève. Cette visite était la première jamais effectuée au CICR par un chef de l'Église catholique romaine.

Le pape a été accueilli à son arrivée par le président du CICR M. Alexandre Hay, et deux directeurs, MM. Jean-Pierre Hocke et Jacques Moreillon. M. Hay a ensuite présenté au Souverain Pontife le président de la Croix-Rouge suisse, M. Hans Haug. Au cours de sa visite d'une heure, le pape Jean-Paul II a également ren-

contré des membres du comité, des représentants de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ainsi que des personnalités de l'Institut Henri-Dunant.

A l'issue de la cérémonie de bienvenue, le Souverain Pontife a prononcé une allocution au cours de laquelle il a lancé son appel, soulignant que le droit humanitaire devrait être complété par des instruments légaux internationaux en vue de lutter contre les traitements inhumains, en particulier la torture.

Discours de M. Alexandre Hay, président du CICR, à l'occasion de la visite de sa Sainteté le Pape Jean-Paul II

Très Saint-Père,
Recevoir Votre Sainteté au siège de notre Comité représente non seulement un honneur et un privilège, c'est surtout un grand réconfort. Il s'agit en effet de l'occasion unique d'accueillir le chef d'un Etat fondé sur une force spirituelle par opposition à la force militaire.

Ainsi, dans ce monde trop souvent régi par le jeu des armes, Vous personnifiez, en tant que Souverain Pontife de l'Église catholique romaine, cette spiritualité sans laquelle aucune entreprise ne peut être qualifiée de vraiment humaine. C'est aussi une force morale qui constitue le fondement de la Croix-Rouge. Cette dernière, comme les églises, évolue, dans notre

monde si brutal, les mains nues, et vous savez les risques que cela comporte... Nous le réalisons chaque jour: seule l'élévation des esprits, le maintien des valeurs, la vigilance perpétuelle, nous permettront de vivre pleinement et de transmettre au monde Votre message et le nôtre.

Si, sans s'occuper du salut des âmes, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge laissent à l'individu le choix religieux ou moral que sa conscience lui dicte, c'est pour gagner en universalité, sinon en profondeur, afin d'être à même d'agir, dans les situations d'urgence, auprès de tous et sans discrimination.

Cette universalité, nous pouvons aussi l'atteindre grâce à notre principe fondamental de neutralité, qui n'est ni une tiédeur ni une indifférence, mais bien un respect des positions des uns et des autres, sans quoi notre action deviendrait impossible. En fait, peut-être que la force de la Croix-Rouge est dans les limites qu'elle a su s'imposer: elle ne prétend à aucune vérité abstraite, sinon que l'homme souffrant est rendu digne d'être aidé en vertu de cette souffrance même. Quel est le point commun entre le prisonnier de guerre, le réfugié, le blessé, le naufragé et le détenu politique ou même la victime du tremblement de terre, de l'inondation ou de la famine? C'est que tous se trouvent sans protection humaine contre une adversité qui les paralyse. Et là où l'Etat ne peut plus ou ne veut plus assumer ses obligations envers ceux qu'il devrait protéger, la communauté internationale se sent l'obligation d'agir.

C'est dans cette action désintéressée en faveur de ceux qui ont tout perdu que bien souvent les églises et la Croix-Rouge se rencontrent sur le terrain, au service de la victime, devenue plus que jamais son prochain par sa souffrance et son désarroi.

Le prêtre que Vous êtes peut imaginer ce que représente pour chacun des milliers de prisonniers que nous visitons – qu'ils soient prisonniers de guerre ou détenus politiques – la présence de nos délégués dans leurs cellules, l'entretien seul à seul avec eux, la main secourable dans le désespoir.

De même, Vous qui attachez une si grande importance aux liens familiaux, pouvez mieux que quiconque Vous mettre à la place de l'épouse qui reçoit des nouvelles de son mari captif ou réfugié, ou de l'enfant réuni à sa mère par les soins de notre Agence de recherches.

Pour nous, plus importante que les moyens matériels est la flamme de l'idéal humanitaire, cette flamme qui permet de mobiliser les bonnes volontés au moment décisif. Il est aussi primordial de garder la confiance des parties au conflit, ce pour quoi nous pratiquons une politique de discréetion qui s'abstient de tout jugement sur les événements.

Mais la Croix-Rouge n'aide pas que l'homme victime de l'homme; elle l'assiste aussi lorsque la nature frappe: la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, représentée ici par son président, M. de la Mata, s'efforce d'atténuer les effets des désastres et de développer les activités des Sociétés nationales sur le plan sanitaire et social notamment. A n'en pas douter, les 129 Sociétés nationales de Croix- et Croissant-Rouges existantes, qui groupent quelque 250 millions de membres, représentent la base nécessaire à toutes nos activités.

Depuis plus de cent ans, le CICR s'est aussi voué au développement du Droit humanitaire, il s'est efforcé de promouvoir des conventions qui limitent les Etats dans le choix des moyens de nuire à l'ennemi. En fait, c'est l'expérience des horreurs de chaque guerre qui a suscité de nouvelles Conventions de Genève. La dernière Conférence diplomatique en date a engendré des Protocoles additionnels à ces Conventions, à l'élaboration desquels la délégation du Saint-Siège a tant contribué. Nous espérons que le Saint-Siège va bientôt procéder à leur ratification, conférant ainsi à cette dernière, une valeur d'exemple.

Ces Conventions de Genève sont d'ailleurs bien sollicitées ces jours-ci: alors que nous Vous accueillons, le monde est ravagé par des conflits armés, des troubles, des tensions internes. Au lieu de diminuer d'intensité, ils ont tendance à s'aggraver, à se multiplier, marqués par une violence trop souvent indiscriminée. C'est là une source de grave préoccupation pour Vous comme pour nous.

Présents sur presque tous les continents, répartis en une trentaine de délégations, les délégués du CICR sont confrontés aux disparitions, à la torture, aux exactions et aux blessures de toutes sortes, enfin aux morts, combien inutiles. De concert avec les volontaires des Sociétés nationales, ils tentent d'atténuer, souvent d'ailleurs au péril de leur vie, les souffrances des victimes, quelles qu'elles soient, en leur apportant protection et assistance.

Pour n'évoquer que les situations les plus actuelles, au moment où nous parlons, ces hommes et ces femmes sont engagés dans la guerre, si violente, entre l'Iran et l'Irak, dans les territoires occupés par Israël, dans les derniers événements qui afflagent le Liban, dans le conflit entre le Royaume-Uni et l'Argentine, dans nos actions en faveur des réfugiés au Pakistan et en Asie du Sud-Est, et dans les drames multiples dont sont victimes les populations d'Angola et du Salvador, sans oublier, bien sûr, ce pays qui Vous est si cher, la Pologne, où nous sommes également présents.

Evidemment, notre mission, comme la Vôtre, se heurte souvent, trop souvent, à d'importants obstacles. Les raisons en sont

multiples, en général politiques, au point que parfois nous sommes dans l'impossibilité d'accomplir notre tâche.

Et pourtant, si nous ne nous décourageons pas, ce n'est pas seulement que nous n'en avons pas le droit car les victimes comptent sur nous, mais c'est aussi dans la conviction que, par notre action, nous contribuons à développer un esprit de paix, car la paix est aussi pour nous une préoccupation fondamentale. Comment pourrait-on jamais renoncer à travailler en sa faveur? En nous efforçant de venir en aide à toutes les victimes dans l'esprit du bon Samaritain, nous favorisons la réconciliation entre ennemis, base de toute paix durable.

En outre, si toutes les parties impliquées dans un conflit nous le demandent, nous sommes prêts à intervenir directement entre belligérants pour faciliter un retour à la paix. Dans ce rôle d'intermédiaire neutre que nous a attribué la communauté des Etats, il arrive que nous soyons à même d'obtenir des trêves qui, parfois, conduisent à une cessation durable des hostilités. Néanmoins, comme vous-même l'avez déjà dit, l'avenir de l'homme et du monde est menacé.

Telle une épée de Damoclès suspendue au-dessus de chacune de nos têtes, plane en effet la menace des armes, indiscriminées ou non, que scientifiques et militaires s'ingénient à perfectionner...

Aussi nous plaisons-nous à saluer ici les efforts remarquables déployés, il y a quelques mois, par l'Académie pontificale des Sciences dont les envoyées ont approché les chefs des Grandes Puissances. Le CICR, de son côté, suit ces questions avec la plus grande préoccupation.

Mais, dès lors que ni les chartes universelles, élaborées par de grands juristes, ni les assemblées, conférences ou sessions qui réunissent tous les Etats de la terre n'ont encore réussi à éliminer cette formidable menace pour notre avenir, on est amené à se demander si l'essentiel n'est pas, en définitive, la paix des cœurs, cette paix que seul l'individu à l'aise avec son être profond connaît intimement et sans laquelle aucun système juridique ne peut fonctionner. C'est à ce niveau que les grandes traditions ont un rôle primordial à jouer: permettre, de la conscience individuelle à la conscience collective, le respect des règles, le règne du Droit par cette paix des cœurs.

Permettez-moi de conclure, très Saint-Père, en vous disant combien l'engagement personnel exceptionnel de Votre Sainteté nous remplit d'une profonde admiration, ce d'autant plus que l'avenir de l'Humanité appartient, finalement, à toutes les forces morales de cette même humanité dont Vous êtes un des plus illustres représentants. (suite page 29)

Discours de sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, à l'occasion de sa visite au CICR

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Je vous remercie vivement des paroles que vous venez de prononcer concernant l'action du Saint-Siège et mes propres efforts. Et j'ai été très attentif à tout ce que vous avez dit de mon pays natal, du Salvador, du Moyen-Orient, de la paix en général, car ce sont des situations qui tiennent particulièrement à cœur aux catholiques que je représente et elles demeurent très présentes à ma prière.

2. C'est pour moi une grande joie de saluer, au siège même du Comité international de la Croix-Rouge, les représentants qualifiés d'une Organisation envers laquelle l'humanité est si redévable! En effet, depuis sa fondation par Henry Dunant voici un peu plus d'un siècle, cette institution qui a germé dans le cœur de quelques citoyens suisses généreux a rencontré dans le monde entier un écho dont il convient de se féliciter.

Et à travers vos personnes, il plaît au Pape de rendre, à son tour, un vibrant hommage à tous les hommes et femmes de bonne volonté qui, dans le cadre de la Croix-Rouge, n'ont eu d'autre ambition que de servir, par humanité, leurs frères et sœurs qui souffraient à cause de l'inhumanité d'autres hommes, de conflits absurdes, ou de catastrophes naturelles.

Qui ne souscrirait par ailleurs aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge, adoptés lors de sa vingtième Conférence, en particulier à l'engagement de «protéger la vie» et de «faire respecter la personne humaine» sans aucune discrimination, de favoriser «la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples»?

3. Sans doute l'esprit même qui animait le fondateur de la Croix-Rouge et ses premiers collaborateurs m'interdit de souligner trop longuement les nombreux bienfaits qui sont dus à l'initiative du Comité international de la Croix-Rouge, et ma pensée se porte aussi évidemment vers l'œuvre admirable des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, ainsi que vers leur Fédération ou Ligue internationale. La Croix-Rouge a apporté cette aide, au milieu de tant de guerres et de calamités, aux victimes civiles et militaires de conflits armés, aux blessés ou malades de tous les

camps, comme aux réfugiés, aux prisonniers, aux familles dispersées. Cet esprit, c'est celui de l'abnégation, lequel sait trouver sa récompense dans la conscience du service rendu, dans le dévouement qui parfois n'hésite pas devant le sacrifice suprême, et se manifeste fréquemment dans l'exécution de tâches obscures mais combien nécessaires.

En accomplissant ces missions de secours, de soins et de réconfort, en donnant l'impulsion nécessaire et en soutenant les initiatives locales, en restant fidèle au propos de neutralité qui a caractérisé l'intuition première des fondateurs, en proposant avec respect mais ténacité son intervention au cœur même des conflits, la Croix-Rouge, s'est acquis une autorité morale dans le monde entier.

Ainsi l'efficacité de votre action ne se limite-t-elle pas à la multiplicité des services rendus pour soulager toutes les souffrances physiques et morales rencontrées, mais la compréhension que les belligérants et les autorités publiques doivent normalement témoigner à votre mission – dans le respect des Conventions – entraîne pour vous des devoirs moraux qui approfondissent encore le domaine où s'exerce votre responsabilité auprès des Etats et des Organisations internationales. Oui, vous contribuez à développer le droit international humanitaire, dont vous cherchez toujours à étendre le champ d'application.

4. A ce propos, dans le cadre des Droits de l'homme, je me permets d'insister encore sur la torture et les autres traitements inhumains. Les gouvernements adhérent aux quatre Conventions de Genève se sont d'ailleurs engagés à interdire de tels traitements et à autoriser les délégués de la Croix-Rouge à visiter les internés et à s'entretenir sans témoin avec les détenus. Je souhaite que, sur ce point aussi, vos missions soient acceptées dans tous les pays, pour éloigner cette plaie vive de l'humanité. Ainsi, avec vos moyens spécifiques, vous contribuez à instaurer le respect des droits fondamentaux de l'homme et de sa dignité, unissant d'ailleurs sans distinction tous ceux qui, croyants ou non, sont épris de cet idéal.

5. Dans ce service de l'homme, les chrétiens rejoignent facilement les buts et la pratique de la Croix-Rouge. Ils trouvent dans leur foi un stimulant et des motivations supplémentaires pour voir dans l'homme blessé, avili ou dans la détresse, un prochain à aimer et à secourir, quelle que soit son identité; bien plus, ils y voient la figure même du Christ qui s'est identifié au prisonnier, au malade, à l'étranger, à l'homme dépouillé de tout. Combien de pages de l'Evangile prennent ici un relief saisissant, à commencer par la parabole du Bon Samaritain!

Et pour ce qui est de la torture, le chrétien est confronté dès son enfance avec le récit

de la passion du Christ. Le souvenir de Jésus mis à nu, frappé, tourné en dérision jusque dans ses souffrances de l'agonie, devrait toujours lui faire refuser de voir un traitement analogue appliqué à l'un de ses frères en humanité. Spontanément, le disciple du Christ rejette tout recours à de tels moyens, que rien ne saurait justifier et où la dignité de l'homme est avilie chez celui qui est frappé comme d'ailleurs chez son bourreau.

6. L'Eglise catholique, pour sa part, se rencontre elle-même volontiers avec vos organisations. Durant les deux dernières guerres mondiales, par exemple, un travail concerté a été réalisé entre les initiatives de la Croix-Rouge et celles des organisations charitables catholiques. Cette collaboration s'est poursuivie pour assister les populations affamées par la guerre ou victimes des catastrophes naturelles, entre les diverses œuvres soutenues par l'Eglise et le Comité international de la Croix-Rouge et les Sociétés de la Croix-Rouge. Les rapports sont déjà importants sur le terrain, et je me réjouis de ce que le Saint-Siège et le Comité international de la Croix-Rouge soient en train d'étudier des formes de collaboration plus amples dans les activités en faveur de la paix.

7. Enfin, pour parvenir aux buts qu'elle s'est assignés, la Croix-Rouge doit être assurée du respect des Conventions internationales et des Protocoles additionnels par les divers Etats, et les autorités auxquelles il appartient d'en faire appliquer les sages dispositions. Avec vous, j'adresse un pressant appel afin que soient sincèrement et scrupuleusement observées les lois humanitaires contenues dans ces Conventions et même qu'elles soient au besoin complétées par des instruments internationaux contre les traitements inhumains et la torture en particulier. Elles pourraient fournir de sérieuses garanties pour la sauvegarde physique et psychologique des victimes, et le respect qui leur est dû. Tout homme, partout, devrait pouvoir compter sur de telles garanties. Et c'est le devoir de chaque Etat, soucieux du bien des citoyens, d'y souscrire sans réserve, et d'avoir à cœur de les faire passer en actes.

8. Heureux d'avoir pu vous exprimer mon estime et mes encouragements à poursuivre l'œuvre entrepris, je prie Dieu, le Dieu «riche en miséricorde», de bénir tous ceux qui, dans les services de la Croix-Rouge, à l'instar de la charité chrétienne, savent manifester aux personnes en détresse, et entraîner à leur endroit, un respect et un dévouement efficace qui humanisent notre monde tourmenté et déchiré. Et je le prie d'inspirer de tels sentiments à un nombre croissant de nos contemporains. Puisse l'humanité écouter davantage l'appel qui a si fortement ému Henry Dunant: «Nous sommes tous frères»!